



Diplômes d'Université (DU)

Certificat de Sciences criminelles DU de Criminologie

<http://criminologie.univ-pau.fr>

Formation continue

Vous souhaitez reprendre vos études interrompues depuis trois ans ou plus et/ou vous êtes :

- salarié(e) financé(e) ou non par l'entreprise ou un organisme de financement,
- demandeur d'emploi indemnisé(e) ou non, âgé(e) de 28 ans au moins,

plusieurs dispositifs existent pour leur prise en charge éventuelle.

FORMATION CONTINUE
Mme Lydie RIGAUD

IFR, Rue Jules Ferry - BP 27540,
64075 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 40 78 88 / 78 84
e-mail : accueil.forco@univ-pau.fr

Inscriptions

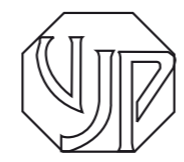
Outre l'inscription aux études à la rentrée universitaire, les étudiants doivent, obligatoirement, s'inscrire aux examens (se renseigner auprès de la scolarité pour les dates). Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'UPPA : www.univ-pau.fr

Renseignements

UFR DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION
SERVICE SCOLARITÉ

Avenue du Doyen Poplawski - 64000 PAU
Tél. : 05 59 40 80 00
<http://ufr-droit-eco-gestion.univ-pau.fr>

UNITÉ JEAN PINATEL DE SCIENCES CRIMINELLES COMPARÉES
Tél. : 05 59 40 80 56



Conception : Direction de la Communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Septembre 2011



L'Unité Jean PINATEL de sciences criminelles comparées (UJP/CRAJ) de la faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour assure des enseignements spécialisés destinés à développer, en théorie et en pratique, les connaissances de ses étudiants dans l'ordre des sciences criminelles et de la criminologie.

Les carrières de la magistrature et du barreau, de la gendarmerie et de la police, de la médecine légale et de l'expertise médico-légale, de l'administration pénitentiaire ou de la protection judiciaire de la jeunesse, les fonctions de psychologue clinicien, de travailleur social œuvrant dans le secteur de la justice doivent être préparées par l'étude des sciences criminelles, de la criminologie et de la victimologie.

A cet effet, deux diplômes d'université ont été créés en vue d'offrir aux étudiants et aux professionnels concernés une formation appropriée :

- le certificat de sciences criminelles,
- le diplôme universitaire de criminologie

Conditions d'admission

CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES

Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention du certificat :

- les capacitaires en droit,
- les titulaires d'un D.E.U.G. droit,
- les titulaires de certains diplômes professionnels dans les disciplines concernées : officiers de police judiciaire, éducateurs spécialisés, psychologues, travailleurs sociaux, etc...

DIPLÔME DE CRIMINOLOGIE

Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention du diplôme :

- Les titulaires du certificat de sciences criminelles,
- Les titulaires du DUSIDJ*,
- Les titulaires d'une maîtrise en psychologie, en sociologie ou en sciences de l'éducation.

PEUVENT AUSSI S'INSCRIRE DANS LES 2 FORMATIONS

Les titulaires d'un diplôme, français ou étranger, et/ou justifiant d'une activité professionnelle dans le domaine considéré, jugés équivalents par la commission de validation des acquis.

* DUSIDJ : Dipôme Universitaire en Sciences de l'Inadaptation et de la Délinquance Juvenile (UFR pluridisciplinaire Bayonne, Anglet, Biarritz)

Programme des enseignements

Certificat de Sciences Criminelles (Niveau Licence3)

COURS COMMUNS AVEC LA LICENCE EN DROIT

- | | |
|---------------------------|------------|
| • Histoire du droit pénal | 1 semestre |
| • Sciences criminelles | 1 semestre |
| • Procédure pénale | 1 semestre |
| • Droit pénal spécial | 1 semestre |

COURS SPÉCIFIQUES (ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS)

- | | |
|-----------------------|-----|
| • Droit pénitentiaire | 20h |
| • Police judiciaire | 20h |
| • Police scientifique | 20h |
| • Médecine légale | 20h |

Diplôme de Criminologie (Niveau Master 1)

COURS COMMUNS AVEC LE MASTER 1 DE CRIMINOLOGIE

- | | |
|---------------------|------------|
| • Criminologie | 1 semestre |
| • Droit des mineurs | 1 semestre |
| • Victimologie | 1 semestre |
| • Pénologie | 1 semestre |

COURS SPÉCIFIQUES (ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS)

- | | |
|--------------------------|-----|
| • Psychocriminologie | 20h |
| • Psychiatrie criminelle | 20h |
| • Criminologie clinique | 20h |
| • Sociocriminologie | 20h |

Toutes les matières font l'objet d'une interrogation orale ou écrite obligatoire notée sur 10.

POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES OU DU DIPLÔME DE CRIMINOLOGIE, la moyenne générale est requise. Lors de l'évaluation des cours communs, les notes obtenues pour la licence (premier cas) ou pour la 1^{ère} année du parcours criminologie du master (second cas) sont automatiquement reportées.

Deux sessions d'examen sont organisées conformément au règlement de la faculté. Les candidats ajournés ou défaillants à la première session sont automatiquement inscrits à la session de rattrapage. Le bénéfice du ou des modules obtenus lors de la première session ne peut être conservé au-delà de cette deuxième session.

LES ÉTUDIANT(E)S TITULAIRES DU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES peuvent valider une Unité d'enseignement en licence (report de la note moyenne du certificat).

LES ÉTUDIANTS ADMIS AU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES peuvent suivre une seconde année d'études et postuler au Diplôme Universitaire de criminologie.

LES ÉTUDIANTS TITULAIRES DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE CRIMINOLOGIE peuvent valider une Unité d'enseignement en 1^{ère} année du parcours criminologie du master (report de la note moyenne du diplôme).

L'Unité Jean PINATEL de sciences criminelles comparées (UJP/CRAJ) de la faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour assure des enseignements spécialisés destinés à développer, en théorie et en pratique, les connaissances de ses étudiants dans l'ordre des sciences criminelles et de la criminologie.

Les carrières de la magistrature et du barreau, de la gendarmerie et de la police, de la médecine légale et de l'expertise médico-légale, de l'administration pénitentiaire ou de la protection judiciaire de la jeunesse, les fonctions de psychologue clinicien, de travailleur social œuvrant dans le secteur de la justice doivent être préparées par l'étude des sciences criminelles, de la criminologie et de la victimologie.

A cet effet, deux diplômes d'université ont été créés en vue d'offrir aux étudiants et aux professionnels concernés une formation appropriée :

- le certificat de sciences criminelles,
- le diplôme universitaire de criminologie

Conditions d'admission

CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES

Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention du certificat :

- les capacitaires en droit,
- les titulaires d'un D.E.U.G. droit,
- les titulaires de certains diplômes professionnels dans les disciplines concernées : officiers de police judiciaire, éducateurs spécialisés, psychologues, travailleurs sociaux, etc...

DIPLÔME DE CRIMINOLOGIE

Peuvent s'inscrire en vue de l'obtention du diplôme :

- Les titulaires du certificat de sciences criminelles,
- Les titulaires du DUSIDJ*,
- Les titulaires d'une maîtrise en psychologie, en sociologie ou en sciences de l'éducation.

PEUVENT AUSSI S'INSCRIRE DANS LES 2 FORMATIONS

Les titulaires d'un diplôme, français ou étranger, et/ou justifiant d'une activité professionnelle dans le domaine considéré, jugés équivalents par la commission de validation des acquis.

* DUSIDJ : Dipôme Universitaire en Sciences de l'Inadaptation et de la Délinquance Juvenile (UFR pluridisciplinaire Bayonne, Anglet, Biarritz)

Programme des enseignements

Certificat de Sciences Criminelles (Niveau Licence3)

COURS COMMUNS AVEC LA LICENCE EN DROIT

- | | |
|---------------------------|------------|
| • Histoire du droit pénal | 1 semestre |
| • Sciences criminelles | 1 semestre |
| • Procédure pénale | 1 semestre |
| • Droit pénal spécial | 1 semestre |

COURS SPÉCIFIQUES (ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS)

- | | |
|-----------------------|-----|
| • Droit pénitentiaire | 20h |
| • Police judiciaire | 20h |
| • Police scientifique | 20h |
| • Médecine légale | 20h |

Diplôme de Criminologie (Niveau Master 1)

COURS COMMUNS AVEC LE MASTER 1 DE CRIMINOLOGIE

- | | |
|---------------------|------------|
| • Criminologie | 1 semestre |
| • Droit des mineurs | 1 semestre |
| • Victimologie | 1 semestre |
| • Pénologie | 1 semestre |

COURS SPÉCIFIQUES (ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELS)

- | | |
|--------------------------|-----|
| • Psychocriminologie | 20h |
| • Psychiatrie criminelle | 20h |
| • Criminologie clinique | 20h |
| • Sociocriminologie | 20h |

Toutes les matières font l'objet d'une interrogation orale ou écrite obligatoire notée sur 10.

POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES OU DU DIPLÔME DE CRIMINOLOGIE, la moyenne générale est requise. Lors de l'évaluation des cours communs, les notes obtenues pour la licence (premier cas) ou pour la 1^{ère} année du parcours criminologie du master (second cas) sont automatiquement reportées.

Deux sessions d'examen sont organisées conformément au règlement de la faculté. Les candidats ajournés ou défaillants à la première session sont automatiquement inscrits à la session de rattrapage. Le bénéfice du ou des modules obtenus lors de la première session ne peut être conservé au-delà de cette deuxième session.

LES ÉTUDIANT(E)S TITULAIRES DU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES peuvent valider une Unité d'enseignement en licence (report de la note moyenne du certificat).

LES ÉTUDIANTS ADMIS AU CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES peuvent suivre une seconde année d'études et postuler au Diplôme Universitaire de criminologie.

LES ÉTUDIANTS TITULAIRES DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE CRIMINOLOGIE peuvent valider une Unité d'enseignement en 1^{ère} année du parcours criminologie du master (report de la note moyenne du diplôme).



Diplômes d'Université (DU)

Certificat de Sciences criminelles DU de Criminologie

<http://criminologie.univ-pau.fr>

Formation continue

Vous souhaitez reprendre vos études interrompues depuis trois ans ou plus et/ou vous êtes :

- salarié(e) financé(e) ou non par l'entreprise ou un organisme de financement,
- demandeur d'emploi indemnisé(e) ou non, âgé(e) de 28 ans au moins,

plusieurs dispositifs existent pour leur prise en charge éventuelle.

FORMATION CONTINUE
Mme Lydie RIGAUD

IFR, Rue Jules Ferry - BP 27540,
64075 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 40 78 88 / 78 84
e-mail : accueil.forco@univ-pau.fr

Inscriptions

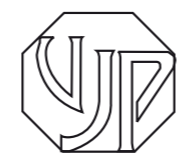
Outre l'inscription aux études à la rentrée universitaire, les étudiants doivent, obligatoirement, s'inscrire aux examens (se renseigner auprès de la scolarité pour les dates). Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'UPPA : www.univ-pau.fr

Renseignements

UFR DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION
SERVICE SCOLARITÉ

Avenue du Doyen Poplawski - 64000 PAU
Tél. : 05 59 40 80 00
<http://ufr-droit-eco-gestion.univ-pau.fr>

UNITÉ JEAN PINATEL DE SCIENCES CRIMINELLES COMPARÉES
Tél. : 05 59 40 80 56



Conception : Direction de la Communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Septembre 2011

